

RANDONNEURS MONTBRISONNAIS
20 Avenue Thermale-Espace des Associations
42600 Moingt-MONTBRISON

Association affiliée à la F.F.R.P.
www.randonneurs-montbrisonnais.com

RANDONNEES de la FOURME du 03 OCTOBRE 2026

REGLEMENT de la MANIFESTATION

L'association des « **Randonneurs Montbrisonnais** » organise leur 40^{ème} randonnée de la fourme le **Samedi 03 octobre 2026**.

L'organisation propose 3 circuits en boucle de **8, 12 km et 18 km** ainsi que 2 parcours en ligne de **28 km et 46 km**. Les organisateurs se conformeront aux consignes sanitaires en vigueur s'il y a lieu.

La manifestation :

Elle se déroulera à allure libre, non chronométrée, elle ne nécessite pas de certificat médical. Elle ne donnera lieu à aucun classement. Les chiens même tenus en laisse ne sont pas autorisés sur les parcours **28 et 46 km**.

Les inscriptions :

- Circuits en boucle de **8, 12 et 18 km** sur place au départ du gymnase des Iris (chemin des grands champs). Inscription conseillée sur **HelloAsso**.
- Parcours en ligne de **28 km et 46 km**, inscription obligatoire par internet sur le site www.randonneurs-montbrisonnais.com ou aux permanences de l'Office de Tourisme à Montbrison.

Tarifs :

Nature des circuits	Couleur balisage	Nombre de ravitaillements	Tarif Adulte	Tarif jusqu'à 12 ans	Transport
8 km	Violet	2	6,00 €	3,00 €	-
12 km	Vert	2	7,00 €	3,00 €	-
18 km	Orange	3	8,00 €	4,00 €	-
28 km	Bleu	3	9,00 €	4,00 €	5 €
46 km	Rouge	5	13,50 €	6,00 €	8,5 €

Une boisson chaude sera offerte au départ.

Assurance :

L'association des « **Randonneurs Montbrisonnais** » est assurée par contrat d'assurance n°41789295M, contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison des dommages garantis causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées, conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport à l'occasion de la manifestation « **Randonnées de la Fourme 2026** » du 03 octobre 2026.

Heures limites de départ :

Pour le circuit de 46 km, les départs de Chalmazel seront uniquement autorisés de : **7h30 à 8h30**.
Pour le circuit de 28 km, les départs de MarcillyleChatel seront uniquement autorisés de : **7h30 à 10h00**.
Pour le circuit de 18 km, les départs du gymnase des Iris seront uniquement autorisés de : **8h00 à 13h00**.
Pour le circuit de 12 km, les départs du gymnase des Iris seront uniquement autorisés de : **8h00 à 14h00**.
Pour le circuit de 8 km, les départs du gymnase des Iris seront uniquement autorisés de : **8h00 à 14h30**.
Le gymnase des Iris se situe chemin des grands champs (Montbrison)

Validation du règlement :

Tout participant reconnaît avoir lu et pris connaissance du règlement.

L'inscription valide l'acceptation du règlement.